

L'occupation italienne

Paola Bertilotti, Mauro Canali, Jean-Luc Leleu

▶ To cite this version:

Paola Bertilotti, Mauro Canali, Jean-Luc Leleu. L'occupation italienne. Jean Quellien; Françoise Passera; Jean-Luc Leleu; Michel Daeffler. La France Pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique, Fayard, pp.68-69, 2009, 978-2-213-65461-4. hal-04821240

HAL Id: hal-04821240 https://hal.science/hal-04821240v1

Submitted on 13 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



L'occupation italienne

En comparaison de l'occupation allemande, la présence des forces italiennes en France est beaucoup plus limitée dans l'espace comme dans le temps. Elle est également organisée sur une base bien moins élaborée, loin de l'appareil militaire, administratif et policier mis en œuvre par le Reich. Cette situation trahit la subordination croissante de l'Italie à son allié allemand et son incapacité à obtenir la satisfaction de ses ambitions territoriales originelles.

L'ANNEXION DE LA BANDE FRONTALIÈRE

À l'issue de l'armistice signé à Rome, à la Villa Incisa, le 24 juin 1940, le sudest de la France est soumis à l'influence italienne. N'ayant joué aucun rôle dans la défaite française (⇒ p. @), l'Italie doit cependant revoir à la baisse les revendications territoriales qu'elle avait exprimées avant guerre.

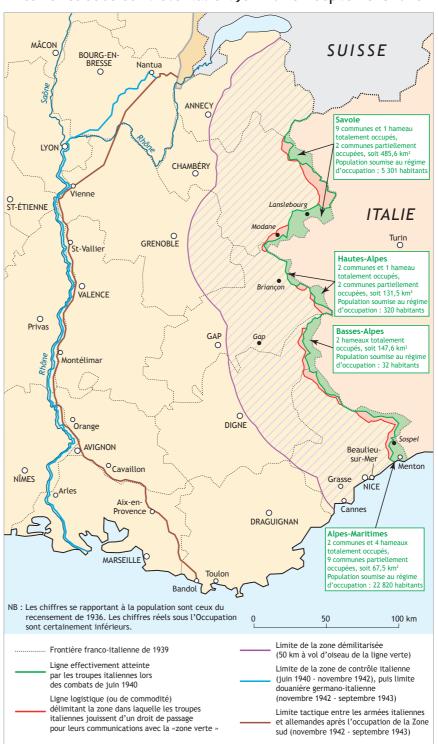
Quatre zones sont créées. La première marque l'avance des troupes de Mussolini lors des combats de juin (dite «ligne verte»). Ce chapelet de territoires allant de la Savoie aux Alpes-Maritimes (soit 832 km²) est occupé.

Au devant de la ligne verte, une autre ligne, dite «logistique» ou «de commodité», délimite, là où cela est nécessaire, un secteur dans lequel les forces italiennes jouissent d'un droit de passage afin de faciliter leurs communications dans ce relief montagneux.

Par ailleurs, une zone démilitarisée est instaurée au-devant des zones occupées sur 50 km de profondeur¹. Enfin, en accord avec le Reich, l'Italie dispose d'une zone d'influence jusqu'au Rhône (ainsi qu'en Corse, en Tunisie et en Algérie) afin d'assurer le contrôle de la démobilisation et du désarmement français.

Dans la première de ces zones, l'occupation militaire tourne à l'annexion pure et simple après l'ordonnance (Bando) prise par Mussolini le 30 juillet 1940. L'administration française y est supplantée par une administration italienne gérée conjointement par la Commission italienne d'armistice avec la France (un organisme dépendant du Commandement suprême italien, créé en juin 1940 et installé à Turin) et le cabinet Armistice-Paix (Gabinetto Armistizio-Pace, GABAP) du ministère des Affaires étrangères chargé d'orienter depuis Rome les politiques d'occupation.

Les bornes frontières entre les deux pays sont déplacées, les membres des forces de l'ordre français refoulés, certains maires et fonctionnaires destitués, les noms des rues débaptisés, les relations postales et la tutelle judiciaire modifiées, des cartes d'identité italiennes émises, etc. Ces mesures frappent principalement Menton, qui rassemble les trois Les zones sous contrôle italien. Juin 1940 - septembre 1943



Sources: RAINERO R. H., La commission italienne d'armistice avec la France, Vincennes, SHAT, 1995, planche 2 hors texte. AN, AJ41 434, Délégation française à la Commission italienne d'armistice/Guerre, n'1163/G, 28.10.1940. BA-MA, RH 31 VII/7b, fol. 201, Anlage zu Ic Nr. 693/43 g,Kdos.



quarts des quelque 28 400 habitants résidant en 1936 dans les zones occupées. Par ailleurs, avec la défaite française. le régime fasciste réactive à Paris, Nice et Marseille des cellules de l'OVRA², le bras opérationnel de sa police politique jouant à l'étranger le rôle d'une agence de renseignement. L'organisme, actif sur le territoire italien après l'introduction des lois fascistissimes* en 1926, avait en effet détaché des fonctionnaires en France dès la fin des années 1920.

L'OCCUPATION DE LA ZONE SUD

En novembre 1942, l'armée italienne occupe le sud-est de la France et la Corse. suivant en cela la décision prise par le Reich d'envahir la Zone sud. Deux limites sont retenues avec l'armée allemande, l'une économique héritée des anciennes zones de contrôle germano-italiennes, l'autre tactique (Rhônelinie) qui permet au Reich d'élargir sa zone d'occupation, notamment au sud-est de Lyon et dans les Bouches-du-Rhône. Cette dernière ligne tactique ne donne lieu le plus souvent à aucun contrôle sérieux pour son franchissement. Elle n'est du reste pas étanche : des services italiens et allemands se retrouvent de part et d'autre. L'arrivée des troupes italiennes réveille la hantise française de voir se réaliser de nouvelles annexions, en particulier de Nice et de la Corse. Les communications avec l'Île de Beauté sont du

Responsables de l'OVRA en poste en France (1923-1943)

Paris

Sabbatini Giuseppe (commissaire) 3/1923 - 1928 (?) Valiani Guido (sous-officier) 1929 - 1/1936 (†) Bandiera Guglielmo (commissaire) 11/1925 - 10/1930 Bellavia Vincenzo (commissaire) 11/1930 - 11/1931 puis 5/1932 - 10/1938 Mambrini Renzo (commissaire) 11/1931 - 5/1932 FRANCOLINI Pietro (maréchal) 11/1931 - 8/1943 Marseille 3/1923 - 2/1926 CARADOSSI Umberto (commissaire) Buzzi Rodolfo (commissaire) 2/1926 - 8/1929

PETTINATI Ettore (commissaire)

Nice 11/1925 - 2/1926 Azzati Romolo (commissaire) 2/1926 - 3/1928 Spetia Paolo (commissaire) 3/1928 - 3/1941 Lospinoso Guido (commissaire)

puis 21.3.1943 - 18.9.1943

8/1929 - 9/1943

21 3 1943 - 18 9 1943 Luceri Tommaso (commissaire) BARRANCO Rosario (commissaire) 3/1941 - 3/1943

Bastia

Bellavia Vincenzo (commissaire) 1/1943 - 8/1943

*En gras figurent les fonctionnaires en poste pendant la guerre. Les grades indiqués sont ceux de la police. Sources : ACS, Personale PS, Versamento 1959, b. 16 ter (fasc

Luceri Tommaso), 1959, b. 168 (fasc. Lospinoso Guido) & 1973, b.119 bis (fasc. Barranco Rosario).

reste strictement limitées, l'escadron de la Garde basé sur place expulsé et remplacé par des carabiniers, etc. L'absence d'unité du commandement italien sur le continent (occupé par la 4e armée stationnée de part et d'autre de la frontière franco-italienne) et la Corse (occupée par le VIIe corps d'armée relevant jusqu'en juillet 1943 de la 5^e armée dont le PC est basé à Florence), ainsi que la propagande menée auprès des insulaires, accentuent encore les craintes de Vichy.

À l'inverse du Reich, l'Italie ne met pas en place d'administration militaire. L'autorité est donc concentrée dans les mains du seul général Mario Vercellino, commandant la 4º armée (PC à Menton). qui prend à sa charge l'ensemble des questions administratives, secondé par l'intendant général Operti (PC à Beaulieu-sur-Mer), responsable de toutes les questions économiques³. À l'échelon départemental, les Nuclei (successeurs des commissions de contrôle de l'armistice) relaient leurs directives.

LA POLITIQUE D'OCCUPATION ITALIENNE

Dans des régions aux ressources agricoles déjà faibles et mal approvisionnées (surtout en Corse), les réquisitions arbitraires et larcins commis par les troupes italiennes mal ravitaillées conduisent à des heurts avec la population et, en représailles, à des brimades.

La répression italienne, quoique parfois brutale, ne présente toutefois pas, aux dires de l'administration de Vichy, le caractère méthodique et impitoyable de la répression allemande. Des arrestations massives et des rafles se produisent néanmoins. Officiellement organisées pour lutter contre les «terroristes», elles débouchent sur de véritables prises d'otages, notamment à Bastia en décembre 1942, à Nice les 6 et 7 mai 1943 (225 personnes arrêtées), et à Cannes, Toulon et Grasse en juillet 1943. Des camps d'internement sont mis en place, entre autres à Modane (Savoie), Embrun (Hautes-Alpes), Sospel (Alpes-Maritimes) et Prunelli-di-Fiumorbo (Corse).

De son côté. l'OVRA se charge de faire arrêter et traduire en Italie les antifascistes exilés. En février 1943, ses fonctionnaires parviennent, par exemple, à appréhender, en collaboration avec les services secrets militaires, un leader antifasciste de premier plan comme le socialiste Pietro Nenni.

Par ailleurs, revendiquant sa compétence exclusive en matière de politique

antijuive, le commandement italien se dérobe aux requêtes allemandes et s'oppose aux autorités de Vichy par son refus de livrer les Juifs de sa zone d'occupation et son exigence de voir annuler certaines mesures de persécution. En restituant cette attitude dans le contexte plus général des politiques d'occupation italiennes et de la législation antisémite mise en œuvre dans la Péninsule dès 1938, l'historiographie récente a toutefois révélé la face cachée de cet humanisme apparent : les autorités italiennes ne s'employèrent véritablement à protéger que les Juifs italiens, se servant des autres comme monnaie d'échange dans leurs relations avec le Reich et les gouvernements plus ou moins fantoches des pays occupés. En juillet 1943, à la veille de la destitution de Mussolini, l'Italie s'apprêtait ainsi à livrer les Juifs allemands résidant dans sa zone d'occupation.

La révolution de palais du 25 juillet 1943 et le remplacement à la tête du gouvernement de Mussolini par le maréchal Badoglio conduisent l'Italie à signer en secret un armistice avec les Alliés le 3 septembre 1943. Une fois rendu public le 8, les troupes italiennes sont immédiatement désarmées par la Wehrmacht (plan «Achse»). En France, la mesure frappe la 4^e armée en cours de redéploiement dans la Péninsule. Au passage, les nouveaux occupants annulent les annexions frontalières faites par leurs prédécesseurs en 1940. Les Juifs qui tentent de suivre l'armée italienne dans sa retraite sont pour leur part arrêtés et déportés à Auschwitz via Drancy.

PAOLA BERTILOTTI, MAURO CANALI ET JEAN-LUC LELEU

Bibliographie

Canali M., Le spie del regime, Bologna, Il Mulino, 2004. Rainero R. H., La commission italienne d'armistice avec la France, Vincennes, SHAT, 1995.

Panicacci I.-L., Les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945, Nice. Serre, 1989.

Rodogno D., Il nuovo ordine mediterraneo, Turin, Bollati Boringhieri, 2003.



69

^{1.} Sont aussi démilitarisées la Côte française des Somalis et, en Tunisie comme en Algérie, la bande frontalière avec la Libye.

^{2.} On ignore encore aujourd'hui le sens précis de cet acronyme, auquel ont été attribuées tour à tour plusieurs significations (« Œuvre de Vigilance et de Répression de l'Antifascisme », « Œuvre volontaire de répression de l'antifascisme » etc.) mais qui a peut-être été choisi pour sa consonance avec le mot piovra (pieuvre) ou avec l'Okhrana (la police tsariste). 3. Le général Avarna di Gualtieri, officier de liaison du commandement suprême à Vichy, traite des questions les plus importantes avec le gouvernement français.